



Commune de Leysin

Leysin, le 29 avril 2021/municipalité/jjb/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 05/2021

Cautionnement communal du prêt accordé par la Banque Raiffeisen dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Big Air Bag

Délégués de la Municipalité : M. Jean-Marc Udriot

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre des réflexions visant à renforcer l'identité de Leysin, en cohérence avec la vision d'une commune "**4 saisons**" développée à l'échelle régionale, la Municipalité entend agir par une politique sportive active.

Leysin aspire à devenir le centre mondial d'entraînement Ski-Freestyle, ambition d'autant plus renforcée suite à l'écho positif et l'engouement générés par les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020.

Elle souhaite notamment pérenniser les disciplines de sport freestyle par la réalisation d'une **infrastructure de type "Big Air Bag" d'entraînement toutes saisons**, après avoir été approchée par Ski-Romand et par la Fédération suisse de ski (Swiss-Ski). Un Big Air Bag est une structure de type tremplin de saut, principalement pour le ski ou le snowboard freestyle dans le but d'effectuer des figures acrobatiques, avec réception sur un coussin d'air.

Le choix du site d'implantation s'est rapidement porté sur la Place des Feuilles, localisation stratégique qui renforcera l'attractivité et le dynamisme de ce pôle d'activités sportives, tout en bénéficiant des synergies avec les infrastructures, telle que la Maison du sport vaudois.

2. Développement

Le Conseil communal a validé le préavis de modification du plan partiel d'affectation « Les Feuilles bis » et son règlement afin de permettre de ne pas attendre la fin de l'exploitation de la décharge pour valoriser ce site, en y autorisant l'aménagement d'infrastructures sportives provisoires, compatibles avec la décharge.

Dans le cadre de la construction du Big Air Bag et de l'exploitation d'un centre d'entraînement dédié à la discipline du ski et du Snowboard, une Fondation a été mise sur pied. Son Conseil de compose de 6 membres au moins, dont un représentant de la Commune de Leysin, un représentant de GSL SA, trois représentants de l'Association romande de ski (Ski Romand) et un représentant de TLML SA.

Par la suite, il a également été constitué une servitude personnelle de superficie entre la Commune de Leysin et dite Fondation pour la mise à disposition d'une surface de 13'447 m² avec une redevance annuelle fixée à fr. 6'000.-- dès la délivrance du permis d'utiliser.

3. Mise à l'enquête publique

Le dossier de mise à l'enquête publique pour les travaux d'aménagement du Big Air Bag consultable du 14 décembre 2018 au 13 janvier 2019, n'a suscité le dépôt d'aucune opposition mais d'une remarque à laquelle réponse a été donnée au mois de mars 2019.

4. Plan de financement

Le financement de cette opération s'articule de la manière suivante :

• Fonds propres FK	Fr.	150'000.--
• Commune de Leysin (Etudes)	Fr.	70'000.--
• Ski-Romand (études, notaire)	Fr.	25'000.--
• Passion SchneeSport	Fr.	150'000.--
• Swiss-Ski	Fr.	100'000.--
• Fonds du Sport Vaudois	Fr.	223'100.--
• Financement à fonds perdus	Fr.	705'135.--
• Fonds NASAK/CISIN	Fr.	400'000.--
• Raiffeisen	Fr.	<u>192'000.--</u>
Total	Fr.	2'015'235.-- =====

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 24 JUIN 2021

Vu le préavis municipal no 05/2021 du 29 avril 2021

Oùï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire

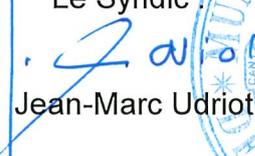
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir CHF 192'000.-- pour le prêt accordé par la Raiffeisen dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Big Air Bag,
2. de cautionner de manière dégressive cet emprunt sur toute la durée, soit 10 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :  Le secrétaire : 
Jean-Marc Udriot  Jean-Jacques Bonvin

Annexes : Banque Raiffeisen, engagement de financement
Courier Swiss-Ski

Maison de Commune
Monsieur Jean-Marc Udriot
Rue du Village 39
1854 Leysin

Code :		
1700		
Service	14 SEP. 2017	Municipal
	<input type="checkbox"/> À régler par	
	<input checked="" type="checkbox"/> Pour séance	JMU

Swiss-Ski

Maison du Ski
Worbstrasse 52
Case postale 252
CH-3074 Muri/Berne

Tél. : +41 31 950 61 11
Fax : +41 31 950 61 12
info@swiss-ski.ch
www.swiss-ski.ch

Schweizerischer Skiverband
Fédération suisse de ski
Federazione svizzera sci
Federaziun svizra da ski

Muri/Berne, le 12 septembre 2017 | sbc

JOJ Lausanne 2020 – Leysin

Cher Monsieur Udriot,

Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir les épreuves de ski freestyle à Leysin durant les JOJ2020.

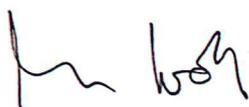
Pour Swiss-Ski, il est essentiel de créer une infrastructure d'entraînement et d'ouvrir ainsi des perspectives aux jeunes talents du ski et snowboard freestyle en Suisse romande. Le projet de Big Air Bag actuellement en discussion sur votre commune est très important pour nous et s'inscrit dans notre stratégie à long terme.

La suisse doit maintenant pouvoir disposer d'un centre d'entraînement sur AirBag afin de garantir des conditions d'entraînement optimales et compétitives à ces skieurs freestyle. Après le Japon, ce sont les Etats-Unis et le Canada qui viennent d'ouvrir leur centre ; nous ne devons pas nous laisser distancer. Nos glaciers ne suffisent plus pour les entraînements d'été et une installation sur neige plastique avec atterrissage sur Air Bag devient indispensable. Leysin est l'emplacement idéal pour ce centre ; cela correspond à la vocation historique "Ski Freestyle" de la station qui sera encore renforcée lors des JOJ2020 et des JO2026. Cette installation permettra en outre la création d'un centre régional de performance pour les jeunes skieurs et Leysin deviendra un hub mondial pour l'entraînement été comme hiver du ski et snowboard freestyle.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration avec Ski romand afin de faire aboutir ce beau projet.

En vous remerciant, nous vous présentons nos meilleures salutations,

Swiss-Ski



Markus Wolf
Directeur



Christoph Perreten
Chef de discipline Ski Freestyle

Banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois

Place du Centre 1
1860 Aigle
Téléphone 024 493 50 00
www.raiffeisen.ch/alpeschablaisvaudois
alpeschablaisvaudois@raiffeisen.ch

Courrier A

Fondation Leysin Big Air Bag
Rue du Village 39
c/o Commune de Leysin
Maison de Commune
1854 Leysin

A votre disposition:
Frédéric Zulauf – 024 493 50 10

Aigle, le 28 avril 2021

Engagement de financement

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre demande et nos récents échanges avec Mme et M. Koehn, nous confirmons notre accord de principe pour l'octroi d'un prêt aux conditions indicatives suivantes :

- Montant du prêt : CHF 192'000.-
- But : financement de la construction d'une infrastructure Big Air Bag pour un budget arrêté le 15.4.2021 à CHF 2'016'000.-
- Taux d'intérêt actuel indicatif : 0.91 % à 10 ans
- Remboursement : en 10 ans
- Garantie : cautionnement de la Commune de Leysin (avec les formalités d'usage)
- Formalités : remise d'une copie de tous les contrats permettant d'atteindre le plan de financement

Dans cette attente, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois


Frédéric Zulauf
Président de la Direction


Charles-Henri Desarzens
Vice-président de la direction

Copie par courriel à F. Koehn, Président de la Fondation



CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021
Présidée par Monsieur Claude GAULIS

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 05/2021 du 29 avril 2021 relatif au

CAUTIONNEMENT COMMUNAL DU PRÊT ACCORDÉ PAR LA BANQUE RAIFFEISEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BIG AIR BAG

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

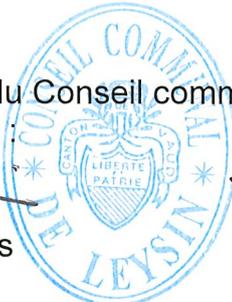
DÉCIDE

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir fr. 192'000.-- pour le prêt accordé par la Banque Raiffeisen dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Big Air Bag,
2. de cautionner de manière dégressive cet emprunt sur toute la durée, soit 10 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2021

Au nom du Conseil communal de Leysin :
Le Président : 
Claude Gaulis

La Secrétaire : 
Corinne Delacrétaz





COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 05/2021 du 29 avril 2021 relatif au

CAUTIONNEMENT COMMUNAL DU PRÊT ACCORDÉ PAR LA BANQUE RAIFFEISEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BIG AIR BAG

et a décidé

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir fr. 192'000.-- pour le prêt accordé par la Banque Raiffeisen dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Big Air Bag,
2. de cautionner de manière dégressive cet emprunt sur toute la durée, soit 10 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 4 juillet 2021.*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).

Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Leysin, le 25 juin 2021

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin

